



31^e Journée de l'Ordre

Discours de Carine Wolf-Thal,
Présidente du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens

SEUL LE PRONONCE FAIT FOI

Madame la Ministre,

Mesdames et Messieurs les Parlementaires,

Monsieur le Président de la FIP,

Chers amis Présidents des Ordres de pharmaciens francophones,

Mesdames et Messieurs les Directeurs,

Chers Confrères,

Mesdames et Messieurs,

Pour ceux qui nous rejoignent maintenant, je suis **très heureuse** de vous accueillir pour cette 31^{ème} journée de l'Ordre des pharmaciens.

Comme vous avez pu le constater, cette année a été particulièrement riche en actualités. L'Ordre a participé à de nombreux travaux et auditions auprès des pouvoirs publics sur des sujets aussi variés que l'accès aux soins, les vaccins, la distribution de médicaments ... Nous avons également produit, comme je m'y étais engagée au début de mon mandat, des réflexions et des recommandations sur les thèmes centraux de la prévention, la pharmacie clinique et les nouvelles technologies, rendus publics aujourd'hui.

Cette fin d'année 2018 représente une **opportunité historique** pour les pharmaciens, qui doivent prendre toute leur place dans les débats de santé publique qui ont lieu en ce moment. Nous disposons en effet de nombreux atouts pour contribuer activement à la réalisation du plan « Ma Santé 2022 » présenté par Monsieur le Président de la République et Madame la Ministre des Solidarités et de la Santé, le 18 septembre dernier et qui va inspirer la prochaine loi de santé annoncée dernièrement. L'ensemble des métiers de la pharmacie est pleinement mobilisé en ce sens.

I. DE NOUVELLES PERSPECTIVES POUR LA PROFESSION

- Démarche qualité à l'officine

Permettez-moi de commencer par un sujet qui me tient à coeur car il est, me semble-t-il, la pierre angulaire de nos métiers : la qualité, au service de la sécurité des patients. Cette exigence est déjà structurée depuis de nombreuses années dans la plupart des filières pharmaceutiques. Il s'agit désormais d'accompagner l'officine dans cette démarche. Ainsi, je me suis engagée à remettre à Madame la Ministre une feuille de route permettant de garantir un haut niveau de qualité dans toutes les officines, en cohérence avec l'ensemble des maillons de la chaîne pharmaceutique.

Les représentants de la profession œuvrent en effet actuellement, à l'élaboration d'un référentiel et de sa méthode d'évaluation ainsi qu'aux modalités de son déploiement. Nous espérons pouvoir compter sur la ministre et sur l'assurance maladie afin de mettre en place un cadre propice au déploiement progressif de cette démarche dans les 22 000 officines du territoire et de prévoir des mesures incitatives.

Toujours en lien avec la qualité, et dans le contexte de rappel de lots qui peuvent survenir pour certains produits rappelons que l'Ordre dispose en la matière d'un levier puissant : en l'occurrence, le Dossier Pharmaceutique dont une des fonctionnalités est la diffusion des messages de rappels de lots.

Pour aller plus loin, l'Ordre a travaillé à la mise en œuvre d'une solution de blocage lors de la délivrance des produits incriminés par un rappel de lot. Celle-ci doit à présent être intégrée par les éditeurs de logiciels d'aide à la dispensation. Elle permettra d'afficher au comptoir un message bloquant indiquant que le lot auquel appartient le produit fait l'objet d'un rappel. Il s'agit là d'**une innovation majeure** qui doit améliorer la procédure de rappel des lots, et tendre vers le zéro défaut. J'appelle ici les éditeurs de logiciels qui ne l'ont pas encore fait à mettre en place cette nouvelle fonction dans les meilleurs délais. Leur mobilisation est capitale.

- **Nouvelles missions des différents métiers**

Cette amélioration continue de la qualité et de la sécurité ouvre la voie également, j'en suis convaincue, à l'élargissement des missions des pharmaciens.

L'ensemble des métiers de la pharmacie réfléchit ainsi à leur évolution. Au sein de l'Ordre, la section des pharmaciens biologistes médicaux travaille actuellement à l'élaboration d'un référentiel qui définira les missions du biologiste, en appui à la fois à l'exercice et à la formation en biologie médicale.

La section des pharmaciens industriels proposera quant à elle début 2019 un livre blanc comportant des propositions sur le rôle et les responsabilités du pharmacien industriel et du pharmacien responsable dans les industries de santé. Nous espérons le soutien des services du ministère pour permettre l'actualisation des dispositions réglementaires du code de la santé publique. Ces dispositions réglementaires sont aujourd'hui en décalage avec la pratique et les textes européens, notamment sur le statut de l'exploitant. Nous espérons ainsi réaffirmer le rôle des pharmaciens de l'industrie et celui de l'Ordre en particulier en matière de validation de l'expérience.

Les missions des pharmaciens des pharmacies à usage intérieur – les PUI – ont pour leur part été définies par l'ordonnance du 15 décembre 2016.

Nous sommes en revanche toujours en attente du décret d'application de ce texte, qui permettra aux pharmaciens hospitaliers de mener toute action de pharmacie clinique pour contribuer à la sécurisation, à la pertinence et à l'efficacité du recours aux produits de santé, et de concourir à la qualité des soins. Ce décret devra également clarifier le statut des PUI des services départementaux d'incendie et de secours.

S'agissant des pharmaciens d'officine, le décret du 3 octobre dernier définissant leurs nouvelles missions représente incontestablement une avancée pour la santé publique, même si nous aurions souhaité aller encore plus loin. Ces nouvelles dispositions élargissent et valorisent le rôle du pharmacien en matière de dépistage, de coordination des soins, et d'évaluation en vie réelle des médicaments, des dispositifs médicaux et de l'innovation. Je m'en réjouis !

- [Mesures PLFSS 2019](#)

Alors, l'actualité ? Vous la connaissez : c'est le PLFSS....

- [Vaccination](#)

La mesure phare de ce projet de texte pour les pharmaciens est la consécration, après deux saisons d'expérimentation de la vaccination par le pharmacien d'officine. Ainsi, dès la campagne de vaccination antigrippale 2019-2020, toutes les officines de France pourront vacciner.

La Ministre a fait confiance aux pharmaciens. Les résultats sont là : 160 000 patients ont déjà été vaccinés l'an dernier en Auvergne-Rhône-Alpes et en Nouvelle-Aquitaine. Cette année, pour la campagne en cours, les 500 000 vaccinations en officine ont été dépassées, et plus de 100 000 sont des primo-vaccinations ! Et tout cela en moins de deux mois dans les 4 régions expérimentatrices, puisque l'Occitanie et les Hauts-de-France ont rejoint les deux premières régions. Je tiens à saluer ici l'engagement des pharmaciens d'officine, titulaires et adjoints, et des équipes de l'Ordre, collaborateurs et élus ainsi que de l'ensemble des organisations de la pharmacie d'officine. Toute cette mobilisation en fait un succès massif et va permettre la généralisation de l'expérimentation à toute la France dès l'année prochaine.

Afin d'augmenter davantage la couverture vaccinale, nous sommes convaincus qu'il convient d'élargir encore la population cible à tous les adultes, et pourquoi pas de permettre aux pharmaciens hospitaliers et biologistes de vacciner.

Permettez-moi d'évoquer ici une autre mesure importante pour les pharmaciens qui figure dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale, que la ministre a soutenue : la simplification du dispositif du pharmacien correspondant. Le pharmacien d'officine pourra, dans le cadre d'une expérimentation, renouveler des traitements chroniques ou en adapter la posologie. Il devra pour cela être adhérent ou signataire du projet de santé d'une maison de santé pluri-professionnelle, d'une équipe de soins primaires, ou d'une communauté professionnelle territoriale de santé. C'est une belle avancée en faveur de l'accès aux soins !

Je regrette en revanche le rejet de la mise en place d'une expérimentation comparable au système netCare qui existe en Suisse. Celle-ci permettrait aux pharmaciens de dispenser

des médicaments à prescription médicale obligatoire dans certaines situations (cystites, conjonctivité...), sur la base d'arbres décisionnels.

A cet égard, je salue ici la présence de mon ami Dominique Jordan, ex-Président de la société suisse des pharmaciens, qui a récemment été élu Président de la Fédération internationale pharmaceutique. Merci Dominique de ta présence et de toutes ces bonnes idées qui nous viennent de Suisse.

Je comprends des propos tenus par la Ministre à l'Assemblée nationale qu'elle est plutôt favorable à cette mesure sur le fond, en ce qu'elle faciliterait l'accès aux soins des Français. Je comprends aussi que les esprits n'étaient peut-être pas mûrs pour l'adoption d'une telle mesure par voie d'amendement dans ce PLFSS. Aussi j'espère que nous pourrons y retravailler de manière plus sereine dans la perspective de la loi de santé portée par la ministre, afin de définir des modalités consensuelles à retenir entre les différentes professions de santé concernées.

- Répartition pharmaceutique

Ce PLFSS a également été l'occasion d'évoquer les difficultés rencontrées par un maillon essentiel à la viabilité de la chaîne pharmaceutique : la répartition, qui est aujourd'hui menacée.

Cette situation pourrait avoir de graves conséquences sur le maillage pharmaceutique et donc sur l'accès des patients au médicament. La répartition remplit en effet des missions de service public afin d'assurer, en tout point du territoire, un approvisionnement régulier des pharmacies. Permettez-moi de rappeler quelques points forts qui montrent l'engagement des grossistes-répartiteurs :

- 286 établissements de répartition en métropole livrent 2 fois par jour en moyenne les 22 000 officines avec un délai de livraison maximal de 24 heures.
- Un système d'astreinte inter-entreprises de répartition permet la livraison de médicaments les week-end et jours fériés.
- L'obligation de disposer d'un assortiment comportant 90% des médicaments commercialisés en France.

Le rôle des grossistes-répartiteurs est également essentiel face aux tensions d'approvisionnement. Ils s'assurent de répartir au mieux les stocks, ce qui contribue à prévenir le risque de rupture mettant en difficulté nos patients.

Dans ce contexte, je me réjouis de l'engagement de la ministre à ce que la concertation avec les représentants des grossistes-répartiteurs aboutisse au premier trimestre 2019 pour garantir la pérennité de ce maillon essentiel.

- Outre-mer

Ce PLFSS s'adresse enfin aussi à l'Outre-mer. Et je pense plus particulièrement à Mayotte, et à l'exonération du ticket-moderateur pour les soins de ville, ce qui devrait contribuer à désengorger le Centre hospitalier de l'île. Nous espérons à cet égard que le décret sur son organisation sera bientôt adopté, ainsi que celui relatif aux conditions d'exercice de la profession, à Mayotte.

Permettez-moi d'adresser également une pensée particulière à nos concitoyens de Saint-Martin et Saint-Barthélemy, un an après les ravages provoqués par l'ouragan Irma. J'avais alors salué la mobilisation des pharmaciens face à cette catastrophe, et je me rendrai en début d'année 2019 à Saint-Martin pour aller à leur rencontre.

Autre sujet outre-marin de dernière minute, nous sommes très préoccupés par ce qui vient d'arriver à nos confrères de la Réunion et nous suivons la situation de très près avec les autorités afin de garantir l'accès au médicament pour la population.

- **Loi de santé**

Venons-en à présent à la loi de santé. Toutes ces évolutions relatives au rôle des pharmaciens et à leurs missions devraient trouver une traduction concrète dans cette future loi, qui s'inscrit dans le plan gouvernemental « Ma Santé 2022 ». Nous y sommes très attentifs. La ministre le sait. Nous serons force de proposition pour transformer notre système de santé aux côtés du gouvernement et apporterons à cet effet nos contributions. En effet, les pharmaciens peuvent apporter tout leur savoir-faire à la réalisation de ce plan, notamment pour faciliter l'accès aux soins. Nous ne pouvons qu'accueillir favorablement cette vision qui repose sur une véritable coopération entre professionnels de santé pour un meilleur service rendu au patient. Nous souhaitons que les pharmaciens y prennent part, en contribuant notamment activement aux communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS).

Les pharmaciens peuvent aussi :

- favoriser le nécessaire décloisonnement ville-hôpital,
- contribuer au développement du numérique
- Mais aussi et surtout agir en faveur de la prévention. Et je vous invite à participer à la table-ronde de cet après-midi afin de découvrir nos nombreuses propositions en la matière.

- **Code de déontologie**

Toujours au titre des nouvelles perspectives d'évolution pour notre profession, je souhaite aborder un projet structurant et que nous espérons voir aboutir bientôt : celui de la révision de notre code de déontologie. Nous avons repris nos travaux en tenant compte des remarques de l'Autorité de la concurrence, et des propositions faites par le Conseil d'Etat en juin dernier dans son étude consacrée aux "règles applicables aux professionnels de santé en matière d'information et de publicité". J'ai transmis à la Ministre une nouvelle et dernière mouture de ce code le 15 octobre. J'espère à présent que ce texte pourra être adopté très prochainement par décret en Conseil d'Etat.

II. LES DEFIS A VENIR POUR LA PROFESSION

Nous avons évoqué les perspectives, venons-en maintenant aux défis. Et ils s'annoncent nombreux. Car si notre profession est prête à prendre toute sa place dans la transformation du système de santé, elle s'inquiète aussi de certaines annonces.

- **La consultation publique de l'Autorité de la concurrence**

Ainsi l'Autorité de la concurrence a récemment publié un bilan intermédiaire de son enquête sectorielle sur la distribution des médicaments en France et la biologie médicale qui laisse présager des velléités d' « ouvertures » et de remise en cause des piliers de la législation pharmaceutique française : propriété via le capital social des pharmacies et des laboratoires d'analyses de biologie médicale, monopole de dispensation des médicaments de prescription médicale facultative en officine, libéralisation de la vente en ligne des médicaments, publicité de l'officine, place des « intermédiaires » et structuration de la chaîne du médicament. Autant de sujets qui sont chers aux Français et sur lesquels l'Ordre sera vigilant.

Ces règles, voulues par le législateur, existent dans le seul et unique but de protéger les patients dans leur parcours de soin ! La présence d'un pharmacien à chaque étape de la chaîne pharmaceutique permet de garantir la qualité et la traçabilité des produits de santé délivrés. Sortir de cette chaîne sécurisée, c'est prendre le risque de délivrer des produits non contrôlés par des pharmaciens.

Le monopole de dispensation de tous les médicaments est un gage de sécurité sanitaire et de bon usage du médicament pour les Français. L'indépendance professionnelle, du pharmacien d'officine comme du pharmacien biologiste, est primordiale afin de garantir à la population que celui-ci ne poursuit d'autres intérêts que ceux du patient.

Le cadre réglementaire relatif à la vente de médicaments par internet est indispensable face au risque de pénétration des médicaments falsifiés.

La France n'a jamais connu d'introduction de médicaments falsifiés dans sa chaîne légale de distribution. Ce système qui fonctionne doit être pérennisé !

- **Authentification des médicaments à usage humain**

C'est précisément pour lutter contre ce fléau de la contrefaçon que le règlement européen relatif à l'authentification des médicaments à usage humain s'appliquera dès le 9 février prochain. Tous les maillons de la chaîne pharmaceutique se sont engagés dans cette démarche.

Il s'agit d'un véritable défi pour la profession. Industriels, distributeurs en gros, officinaux et hospitaliers sont mobilisés et ont besoin du soutien des autorités sanitaires pour que la mise en place de l'authentification des médicaments se déroule au mieux. C'est un réel sujet d'inquiétude pour un certain nombre d'acteurs de la chaîne, en particulier les dispensateurs finaux - officinaux et hospitaliers - , car il reste encore beaucoup de choses à mettre en place et nous sommes encore confrontés à quelques blocages.

Autre grand défi qui nous attend pour les années à venir : la transformation numérique de notre système de santé. Le plan « Ma Santé 2022 » consacre le rôle du numérique en santé, et je m'en réjouis.

Le DP en officine est une réussite de toute la profession :

- 99,9% des officines raccordées au dispositif,
- 460 établissements de santé abonnés
- et plus de 37,5 millions de DP actifs.

Ce succès a été reconnu et les pharmaciens constituent ainsi les professionnels clés de la relance du Dossier Médical partagé. La complémentarité entre ces deux outils est évidente et le DP va poursuivre ses développements pour aller vers toujours plus de services aux professionnels. Dans cette optique et comme j'en avais déjà la volonté l'année dernière nous espérons notamment que la prochaine loi de santé permettra aux pharmaciens biologistes d'y accéder, comme c'est déjà le cas pour les médecins biologistes exerçant en établissements de santé.

- **Elections ordinales**

J'aimerais terminer mon propos en évoquant les élections ordinales prévues pour 2019. Elles s'inscriront dans un cadre totalement renouvelé avec des binômes paritaires et de nouvelles régions. Nous nous sommes efforcés de construire une organisation qui puisse apporter les réponses appropriées. Je voudrais saluer ici l'engagement de chacun pour que cette réforme se passe dans les meilleures conditions.

J'espère par ailleurs que nous saurons susciter de nouvelles vocations et que de nouveaux visages viendront construire l'avenir de la profession au sein de notre institution.

Il est important, chers confrères, de nous mobiliser pour faire en sorte que le plus grand nombre de pharmaciens possible votent.

Alors présentez-vous, votez et invitez vos confrères à voter !

Je souhaite conclure en vous disant que nous sommes prêts à accompagner la réussite de la transformation de notre système de santé !

Madame la Ministre sait qu'elle peut s'appuyer sur les compétences des pharmaciens, qui veillent au quotidien sur l'ensemble du territoire, à chacun des échelons du système de santé, à l'hôpital, dans les villes et les territoires ruraux, en métropole comme en outre-mer, à offrir un service de qualité à l'ensemble de nos concitoyens !

Madame la Ministre, vous pouvez compter sur nous ! Et nous comptons sur vous, pour défendre la chaîne pharmaceutique dans le seul intérêt du patient et de la santé publique !